Description

La mer et le littoral sont des espaces soumis à une très forte pression anthropique, les ressources qu’ils recèlent en font le sujet d’une pluralité d’usages, inscrits dans des enjeux et des dispositifs de gestion très divers ce qui les rend particulièrement propices à l’émergence de tensions (politiques, économiques, sociales ou juridiques) dès qu’il s’agit d’affecter un usage ou de prioriser des usages sur ces espaces. La politique de développement dite intégrée visant à préserver, modifier, encourager ou limiter des pratiques conduit en effet à des arbitrages.

Dans ce contexte, chaque groupe d’intérêts développe des stratégies qui lui sont propres pour faire valoir un point de vue. Pour orienter, appuyer ou encore tenter d’annuler telle ou telle décision politique, cette défense d’intérêt spécifique passe notamment par la production d’argumentaire chiffré ce qui met chacune des parties en présence dans l’obligation de produire une mesure, un savoir expert recevable pour les décideurs. La production de ces connaissances modèle des alliances ou des contre alliances. C’est pourquoi, faire valoir des pratiques objectivées ou produire des savoirs apparait comme une condition sociale *sine qua non* pour entrer et participer au débat quant aux usages à faire ou à ne pas faire de la mer et du littoral.

Ainsi, quels sont les registres des savoirs produits, par qui, pour quoi, comment et à destination de qui ? Qui s’en saisit et qu’est-ce que cela produit ? Telles sont les questions qui animeront la session.

Les interventions porteront sur des controverses scientifiques, sociotechniques et prendront appui dans la mesure du possible sur des controverses empiriquement observables. Elles pourront aborder aussi bien le savoir produit que l’objet de la controverse ou encore questionner celles-ci comme action collective. Le champ couvert aura trait à la mer et au littoral.